

Dettes apl suite à un mariage et erreur de la caf ? Que faire ?

Par **Rpatricia**, le **31/03/2019** à **13:12**

Bonjour,

Voici mon histoire, étant handicapée, je touchais aah normal, puis j'ai décidé de faire une colocation avec une personne

Qui elle même étant gravement handicapé, pendant 2 ans. Je me suis mariée en 2018 et la surprise, l'on nous réclame un trop perçu d'apl. Le montant d'après leur calcul aurait dû être de 240 euros d'apl par mois. C'est n'importe quoi puisque la nous avons changé de région et la notre apl qui est la du coup normal à 305 euros. Bref La Caf du var a donc décidé que nous devons leur rembourser plus de 3000 euros, en réduisant plus de 300 euros par mois. Et a même suspendu le supplément à mon mari d'un montant de 110 e par mois.

Le mois dernier nous ne devions plus que 700 E ET à ce jour ça passe à 1000 euros on n'en peut plus.

Que faire ?

On n'a pas demandé nos handicaps.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **31/03/2019** à **18:26**

bonjour,

vous pouvez demander des explications en vous rendant dans les locaux de votre CAF, c'est souvent plus facile que par courrier ou par téléphone.

vous pouvez également saisir le médiateur de votre CAF.

Si je comprends bien, vous avez épousé votre colocataire, il est possible que la CAF ait estimé que votre colocation était en fait du concubinage, ce qui arrive souvent et la CAF le sait.

salutations.